



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 29380

## Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le lancement par la Commission européenne du projet intégré sur le traitement de l'obésité. En effet, l'obésité est l'une des principales causes du diabète, et il souhaiterait connaître le montant des crédits consacrés par ce projet à la recherche sur le diabète.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le lancement par la Commission européenne du projet intégré sur le traitement de l'obésité. La Commission européenne a annoncé, le 13 novembre 2003, le lancement d'un « projet intégré » sur le traitement de l'obésité, l'une des causes principales du diabète. Ce projet d'une durée de cinq ans et bénéficiant d'une aide financière de 11,7 millions d'euros contribuera à l'identification des mécanismes cérébraux qui interviennent dans l'obésité. L'Union européenne soutient la recherche sur le diabète depuis plusieurs années à travers ses programmes-cadres de recherche. Au cours des quatre dernières années, l'Union européenne a investi 40 millions d'euros dans 19 projets dans ce domaine. Au titre du 6e programme-cadre (2003-2006), 2,225 milliards d'euros ont été alloués à la recherche dans le domaine de la santé, y compris le diabète. L'objectif du 6e programme-cadre est de contribuer à la réalisation de l'Espace européen de la recherche grâce à de nouveaux instruments de financement, des projets intégrés et des réseaux d'excellence.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29380

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2003, page 9093

**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2479